

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 11 mars 2022

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Olivier PRAT  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Audrey LAFARGE  
Claudine HEBRARD  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,  
Michel PAPON ayant donné procuration à Jacques SERRAT,  
Julien CHAMBON ayant donné procuration à Géraud MAZE.

**Etaient excusés :**

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-03-18/ 13	Débat des Orientations Budgétaires 2022
----------------	---

Madame le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités,  
Vu le rapport de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,


Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**DIT** avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 sur la base du rapport présenté par Madame le Maire.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**A Mauriac, le 18 mars 2022**



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 31/03/2022
ID : 015-211501200-20220318-DELB20220318_13-DE



Vu pour être annexé à la délibération  
n° 2022-03-18/13 du 18 mars 2022



le Maire

## Rapport d'orientations budgétaires 2022

### Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget.

Cette présentation doit avoir lieu normalement dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2022 qui sera proposé au prochain conseil reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Administratif de l'exercice écoulé dont l'affectation vient d'être votée, les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, ainsi que le rattachement des charges en fonctionnement.

Il pourra être modifié en cours d'exercice comme les années précédentes par des décisions modificatives.

### Contexte

Le budget 2022 sera élaboré dans un double contexte de sortie de crise sanitaire et d'entrée dans des troubles internationaux qui vont faire peser une grande incertitude sur le coût de l'ensemble des matières premières et plus particulièrement les énergies.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il s'agit d'un budget de rigueur élaboré dans un climat d'incertitudes (contexte sanitaire, international et les échéances politiques), tout en donnant les moyens de travailler dans de bonnes conditions aux agents et aux élus. Notre ligne de conduite est d'investir pour l'avenir de Mauriac, à la fois à travers des travaux structurants, les réparations du quotidien et aussi pérenniser et améliorer les services à la population. L'ensemble de cette politique demeure un préalable indispensable pour accueillir de nouvelles populations.

- Ce budget sera également encadré
  - o par une revalorisation par l'Etat des bases fiscales, + 3,4 % contre 0,2 % en 2021 (coefficient de revalorisation forfaitaire/sur indice des prix),
  - o par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 740 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCUM, IFR).

Par contre à ce jour nous ne disposons pas du montant des dotations.

Malgré tout ce contexte, nous proposerons un budget primitif 2022 sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Ce budget sera guidé par l'optimisation des dépenses de fonctionnement, pour libérer une épargne suffisante afin de pouvoir investir et faire face aux incertitudes.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022

ID : 015-211501200-20220318-DELB20220318\_13-DE

Bersier  
Levraut

Le travail sur la dette porte ses fruits suite au réaménagement des emprunts existants et la souscription du dernier emprunt de financement pluriannuel qui réduit le coût de la dette en privilégiant le remboursement du capital.

Cela permettra de soutenir notre programme d'investissement ambitieux.

### **En fonctionnement**

Faute des notifications des dotations, le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 6 200 000 €.

Si des efforts seront demandés à tous les services pour maîtriser les dépenses sur l'ensemble des chapitres, nous poursuivrons notre politique d'équipement des services en moyens humains et matériels quand cela sera nécessaire.

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010) qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €) et la contribution au SDIS de 140 389 €.

Les charges financières seront quant à elles réduites à moins de 144 500 €

### **En Investissement**

Les résultats du compte administratif 2021 vont nous permettre d'atteindre un bon niveau d'investissement à travers la poursuite de notre programme pluriannuel.

Le budget d'investissement 2022 devrait s'équilibrer à hauteur de 4 400 000 €

En dépenses, le budget 2022 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 765 000 € et les restes à réaliser pour 337 829 €.

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2021 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrages :


- Fin des travaux de la Place de la Poste et du parking Cassin,
- La livraison du city stade dans l'enceinte du stade Jean Lavigne,
- Poursuite des travaux de rénovation de la Mairie (huisseries, bureaux, accessibilité, électricité, chaudière),
- Mise en service de l'aire de Camping-car,
- Travaux de voirie (le Boucharel, les Fontilles et autres)
- Fin des travaux de réparation du centre technique suite à un incendie,
- Finalisation des études pour la place Georges Pompidou en concertation avec les syndicats (eau et assainissement),
- Lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation du groupe scolaire avec micro crèche,
- Poursuite des études de programmation de travaux à la Gendarmerie,
- Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux,
- Rénovation de locaux communaux pour accueillir le Secours Populaire,
- Nouvelles réflexions autour du montage juridique le plus pertinent en vue de la création d'un pôle médical.

En recettes le budget sera abondé :

- par l'excédent d'investissement 2021 à hauteur de 17 856 €,
- par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui pourrait s'élever à 825 000 €
- par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement à hauteur de 400 000 €,
- par le FCTVA à hauteur de 200 000 €,
- par la dotation aux amortissements pour 170 000 €,
- par les restes à réaliser pour 337 220 €,
- par les nouvelles subventions sollicitées,
- par les possibles recettes de ventes de terrains.

Enfin lors du vote du budget, il sera également proposé ceux des deux lotissements qui n'appellent pas d'observations particulières de ma part.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 31/03/2022
ID : 015-211501200-20220318-DELB20220318_13-DE



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31/03/2022



ID : 015-211501200-20220318-DELB20220318\_13-DE